

Département de Seine et Marne

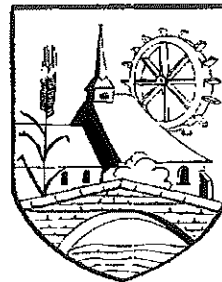
Arrondissement de Provins

Mairie
de

SAINT REMY DE LA VANNE
77320

Tél. : 01 64 20 40 70

Fax. : 01 64 04 40 03



St Rémy de la Vanne, le 17 octobre 2019

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le seize octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur James DUBOIS, Maire.

Etaient présents : M. DUBOIS Maire, M. COUDRON, Mme HERBETTE, M. GOBINOT adjoints, Mmes BARBIER, CAPOEN, CHERON, MASTI, MM. GAUDRY, LE MELLOT,

Absente représentée : Mme BRUNEAU par Mme CHERON,

Absents excusés : Mme TORRES, M. DEVRIESE.

Monsieur Cyril GAUDRY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur DELESALLE, Président de la CC2M, accompagné de la DGS Madame SAUCHET, a présenté au Conseil Municipal les objectifs de la communauté de communes.

Après lecture du compte rendu du 12 septembre 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte que soient ajoutés deux points à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **décide** de céder le véhicule immatriculé 223BHE77 au prix de 7 000 euros, et **donne** tous pouvoirs au Maire pour la réalisation de cette vente,
- **fixe**, dans le cadre de la régie, les tarifs relatifs au camping comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- 1 500 euros à l'année, soit 375 euros par trimestre ou 125 euros par mois, pour les emplacements au camping à l'année, auxquels s'ajouteront les charges (électricité, eau, assainissement),
- 40 euros de caution lors de la remise du badge du portail, qui sera restituée lors de la résiliation du contrat,
- 1 euro la douche.

A chaque nouvelle location un dépôt de garantie sera demandé aux locataires du camping qui sera restitué lors de la résiliation du contrat.

Pour les emplacements dits de passage, il y a lieu de fixer les tarifs à la journée comme suit :

- Emplacement sans électricité : 6,00 €
- Emplacement avec électricité : 8,00 €
- Par adulte : 2,50 €
- Par enfant : 1,50 €
- Animal : 1,00 €

- **accepte** le remboursement des frais engagés par la commune faisant suite aux 2 potelets cassés rue de Putoison à Barlonges,

- **accepte** que ne soit plus versée de subvention à la Base de Canoë Kayak du Haut Morin à compter de l'année 2019.

Questions diverses :

Monsieur le Maire présente :

- les remerciements d' l'Association Catholique de Chauffry - St Rémy de la Vanne - St Siméon pour la subvention octroyée,
- la liste des bacheliers ayant obtenu mention bien et très bien.

Le conseil municipal a débattu sur l'avenir du Plan d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Le Maire,

James DUBOIS

